

Newsletter

N° 3.
Avril 2011

20 ans après l'adoption de la loi Tobback, que nous réserve l'avenir ?

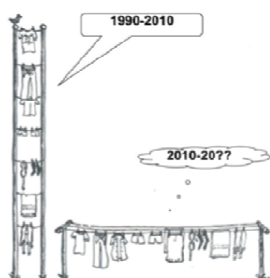
Bienvenue à l'après-midi thématique animé par Jan Cappelle



Le 10 novembre 2010, les éditions Politeia ont organisé une journée d'étude, qui s'inscrivait dans le cadre du 20^{ième} anniversaire de la loi Tobback. Son thème ? La sécurité privée en Belgique, qui « s'attarde sur le passé, traite l'actualité, mais surtout envisage l'avenir ». Notre collègue Freddy Pardon y a donné un exposé intitulé « Le client est roi, mais la loi sur le gardiennage répond-elle aux attentes du client ? » Le texte de son exposé a été publié dans la revue *Sécurité Privée* du mois de décembre 2010.

Freddy Pardon a souligné les grands mérites de cette législation relative au secteur du gardiennage et les défis à venir. Il a conclu en faisant notamment référence au principe du rasoir d'Ockham.

Deux décennies plus tard, n'est-il pas temps de revisiter la loi Tobback en profondeur et de la débarrasser de ses complexités inutiles ?



Cette journée d'étude s'est clôturée en présence de « mister Louis » en personne, qui a admis sans équivoque que sa loi méritait une cure de jouvence. Nous espérons que le prochain ministre de l'Intérieur aura à cœur de suivre ce bon conseil.

PSA souhaite contribuer à l'élaboration d'une loi sur la sécurité privée, à la fois simple et claire, qui réponde parfaitement aux besoins particuliers des services internes de gardiennage et de sécurité.

Cette grande refonte n'est pas pour demain. Entre aspirations et réalité, il y a des obstacles pratiques et juridiques.

Entre-temps, PSA continuera à informer ses membres de l'évolution permanente de la réglementation relative à la sécurité privée. Le 3^{ième} numéro de cette lettre d'information propose également des informations juridiques, transposées pour votre confort de lecture en un langage plus abordable. Par ailleurs, vous connaîtrez l'opinion de PSA, notamment, concernant l'amélioration de la qualité des prestations de gardiennage.

Le 1^{er} avril, l'a.s.b.l. PSA a organisé également l'assemblée générale de ses membres. L'association souhaitait modifier légèrement ses statuts afin de faciliter l'accès aux membres actifs.

L'assemblée des membres a été suivie d'un après-midi thématique. L'orateur fut, cette fois, Jan Cappelle, à la tête de la Direction Sécurité privée au sein du SPF Intérieur.

Nous profitons de cette occasion pour souligner l'excellente atmosphère dans laquelle PSA peut défendre les intérêts du gardiennage auprès du SPF Intérieur. Notre opinion est prise en considération dans le cadre de la concertation avec les autorités et les autres acteurs du secteur. Tous les points noirs ne peuvent trouver une solution immédiate. Cependant, pas à pas, nous parvenons à dégager des solutions. Cela découle tout simplement du grand respect mutuel des opinions de chacun.

Nous avons demandé aux membres de PSA de transmettre préalablement leurs questions à l'intention de

Jan Cappelle, par un simple courriel adressé au secrétaire. Les nombreuses réactions récoltées attestent votre grand intérêt pour cet échange d'idées à venir.

Gilbert Geudens,
Président

Plus loin dans ce numéro:

Echos de la Table Ronde du SPF Intérieur	2
PSA en 2010 (rapport au membres)	3
Qualité gardiennage	4
GO: dictionnaire de poche pour l'agent de gardiennage	5
Quelles sont les options si les agents de gardiennage prévus ne se présentent	6
Recyclage collectif	7
Gardiennage dans les lieux où l'on danse	8
Transport sécurisé	9
Uniforme de l'agent de gardiennage	10
Formation complémentaire en gardiennage maritime	10
Autorisation obligatoire pour les centrales d'alarme incendie	11
Historique PSA	12
La force lors de l'accomplissement d'un acte médical	12